



REVUE DE PRESSE DU 10/05/2018

- 1- Le projet de loi organique des lois de finances introduit plusieurs réformes qui visent à rendre la gestion des finances publiques plus efficace, plus transparente et conforme aux normes et standards internationaux, a indiqué mercredi à Alger un responsable au niveau de la Direction générale du Trésor public.
- 2- Un système informatique unifié des impôts sera mis en service en janvier 2019 au niveau de 23 wilayas avant sa généralisation progressive pour les autres wilayas, ont indiqué mercredi à Alger des cadres de la Direction générale des impôts (DGI).
- 3- Le Ministre du Commerce, Said Djellab a reçu, mercredi à Alger, des représentants d'organisations et d'associations de protection du consommateur, dans le cadre des rencontres de consultation avec les différents acteurs et professionnels du secteur du Commerce, les appelant à intensifier leurs activités en la matière, au service du citoyen consommateur, indique un communiqué du ministère.
- 4- La compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach a signé, mercredi à Rome, un accord avec Esso Italiana (filiale du groupe américain ExxonMobil) pour l'acquisition de la raffinerie d'Augusta et de trois (3) terminaux pétroliers en Italie, a indiqué Sonatrach dans un communiqué.
- 5- Le Président directeur général de Naftal, Rachid Nadil, a affirmé, mercredi à Batna, que la société possède "une grande expérience dans l'enfûtage du gaz de pétrole liquéfié (GPL) et a des perspectives prometteuses de développement en Afrique après l'exportation de ce produit vers la Tunisie".



- 6- Le Ministre de l'Énergie Mustapha Guitouni a reçu mercredi à Alger, le ministre des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, Stef Blok, avec lequel il a discuté de la coopération entre les deux pays dans le domaine de l'énergie, a indiqué un communiqué du ministère.

- 7- Le parc national des énergies nouvelles et renouvelables comprend actuellement 24 centrales cumulant une puissance globale de 354,3 mégawatts (MW), a indiqué, mercredi à Alger, le P-dg de Shariket Kahraba wa Taket Moutadjadida (SKTM, filiale de Sonelgaz), Chahar Boulakhras.

- 8- L'Algérie et les Pays-Bas veulent, à travers une série de recommandations et mesures, impulser davantage la coopération économique, a indiqué mercredi à Alger le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel.

- 9- L'Algérie et les Pays Bas ont signé mercredi à Alger, un accord sur la non-double imposition entre les deux pays, au terme des travaux de la 3e session de la commission mixte de coopération économique et technologique entre l'Algérie et les Pays-Bas, coprésidée par le ministre des Affaires Etrangères, Abdelkader Messahel et son homologue néerlandais, Stef Blok.

- 10- Le wali d'Alger, Abdelkader Zoukh a annoncé, mercredi à Alger que la troisième et dernière phase de la 23ème opération de relogement dans la wilaya d'Alger débutera demain jeudi et touchera près de 3.000 familles dans les deux formules Logement public locatif (LPL) et Logement social participatif (LSP).



- 11- La Chine a fait don mercredi de dix (10) millions de dinars au croissant rouge sahraoui pour la prise en charge et l'assistance alimentaire nécessaires aux réfugiés sahraouis dans les camps de Tindouf.

- 12- La section de recherches de la Gendarmerie nationale d'Alger a récemment arrêté 13 individus pour constitution de réseau criminel spécialisé dans la falsification de documents administratifs de véhicules à travers plusieurs wilayas, avec la complicité de fonctionnaires administratifs, a indiqué un communiqué de la cellule de communication du groupement territorial de la Gendarmerie nationale d'Alger.

- 13- Vingt-cinq (25) personnes ont trouvé la mort et 954 autres ont été blessées dans 871 accidents de la circulation survenus du 29 avril au 5 mai sur le territoire national, indique mercredi un bilan des services de la Protection civile.



A lire : **Projet de loi organique des lois de finances: plusieurs réformes pour une gestion financière efficace et transparente**

Le projet de loi organique des lois de finances introduit plusieurs réformes qui visent à rendre la gestion des finances publiques plus efficace, plus transparente et conforme aux normes et standards internationaux, a indiqué mercredi à Alger un responsable au niveau de la Direction générale du Trésor public.

Ces réformes s'articulent autour de deux axes principaux que sont la garantie de la soutenabilité budgétaire et de celle de la dette publique et l'amélioration de la gestion des comptes spéciaux du Trésor (CAS), a précisé le directeur de la trésorerie d'Etat au niveau de la DGT M. Salah Labani, lors d'une séance d'audition par la commission des finances et du budget de l'APN, présidée par M. Toufik Torch.

La loi organique des lois de finances, qui représente selon ce responsable "la constitution financière" du Gouvernement, a, dans ce cadre, défini de nouvelles normes pour ce qui est des rapports financiers de l'Etat afin que ces derniers soient plus réguliers, actualisés et puissent offrir une meilleure visibilité sur la situation financière de l'Etat et garantir des prévisions budgétaires à moyen terme.

Ainsi, ces rapports vont couvrir l'ensemble des actifs et des passifs de l'Etat et ne pas se limiter à présenter les données globales sur les dépenses et les recettes, comme ça se fait actuellement.

"Grâce à cette loi, la situation financière de l'Etat sera très claire" soutient le responsable.

D'ailleurs, un compte d'affectation spéciale sera créé pour rendre publics les flux et le stock annuel des participations et des engagements financiers de l'Etat, a-t-il avancé.

Les rapports financiers de l'Etat seront également plus objectifs et répondront aux normes internationales en matière de classification des dépenses. En fonction du même projet de loi, la Cours des comptes ne se contentera plus de l'élaboration d'un rapport sur l'exécution des lois de finances mais assumera la mission de certification des comptes de l'Etat, selon M. Labani.

Dans le même sillage, le Gouvernement sera appelé à rendre public annuellement le montant du manque à gagner supporté par le Trésor du fait de la dépense fiscale (exonérations des impôts et taxes). L'Exécutif sera également tenu d'informer le parlement sur les risques éventuels pouvant impacter les équilibres budgétaires.

Pour ce qui est des CAS, l'utilisation de leurs ressources sera limitée à des catégories de dépenses bien précises pour chaque compte. En plus, ces dépenses seront strictement liées à la nature des ressources. Par exemple, si un CAS est alimenté par les revenus des opérations de privatisations, ses dépenses ne peuvent être destinées qu'à des opérations de prises de participations ou autres opérations similaires, a expliqué M. Labani.

Quant aux affectations budgétaires annuelles destinées aux CAS, elles seront plafonnées à 10% des ressources recouvrées par chaque compte durant l'année N-1.



Les prélèvements du FRR plafonnés en fonction du PIB

L'autre nouveauté introduite par le projet de loi organique des lois de finances est le plafonnement des prélèvements annuels à partir du FRR (Fonds de Régulation des Recettes) sur la base d'un pourcentage calculé sur le PIB, fixé par la loi de finance de chaque année.

Ce projet de loi, qui autorise par ailleurs le Trésor public à effectuer des placements financiers, selon le même responsable, a, en outre, encadré l'octroi, par le Trésor, de crédits ou d'avances aux entreprises publiques. Les taux d'intérêts qui y sont imposés seront alors alignés à ceux appliqués pour les Bons du Trésor.

Les membres de la commission se sont notamment interrogés, lors des débats ayant suivi l'exposé du responsable du Trésor, sur les mécanismes à mettre en œuvre pour assurer la transparence des finances publiques et sur l'avancement du projet d'informatisation de l'administration des finances et du budget.

M. Labani a assuré que le projet de loi offrait tous les outils nécessaires pour un meilleur contrôle des finances publiques, en soulignant que le projet de mise en place d'un système intégré (informatisé) de gestion budgétaire avançait à grands pas.

-FIN-